

Les impôts n'augmenteront pas

Le Conseil Municipal vient d'approuver, lors de sa dernière séance, le projet de budget primitif pour 2019 proposé par Sacha Hewak, maire de Sézanne.

Ménager les contribuables

Les taux des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti et non bâti, et cotisation foncière des entreprises) restent les mêmes que l'an dernier, pour la 3^e année consécutive.

Aucun emprunt ne sera contracté

Tout cela est rendu possible par la maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte délicat pour toutes les collectivités, et alors que la baisse des dotations versées par l'État se poursuit, quoique de manière plus modérée.

Cette gestion prudente nous permettra de :



Maintenir les animations culturelles et festives

La Ville de Sézanne proposera tout au long de l'année des animations culturelles et festives, certaines désormais traditionnelles comme les Soirs de Fête ou les festivités de fin d'année, et d'autres tout à fait inédites comme la Fête de la Gastronomie ou la Fête médiévale



Soutenir au quotidien les associations sézannaises

dont le dynamisme est un atout pour notre ville



Assurer le bon entretien du patrimoine et des espaces publics.

Enfin la Ville pourra engager plusieurs études visant à **améliorer encore la qualité de vie pour les habitants de Sézanne**, en termes de mobilité et d'environnement, ainsi que de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et historique de notre Petite Cité de Caractère®.



- étude de faisabilité pour la mise en place d'une navette intra muros



- étude de faisabilité relative à l'instauration de circulations douces et circulations partagées sur l'ensemble du territoire de la commune



- étude de faisabilité relative à la consolidation et la restauration du bas-côté sud et des façades ouest et sud de l'église



- réflexion et lancement d'une souscription pour la restauration de la façade du clocher du couvent des Récollets



- réflexion sur la rénovation de la gare à la fois dans le cadre de la relance de l'activité du train touristique et pour l'aménagement d'un espace muséal.

En matière d'investissement, notre capacité d'autofinancement se resserre, mais nous pouvons poursuivre ou achever les opérations déjà engagées les années précédentes.

- **Aménagement d'une salle multisports** dans l'ancien court de tennis couvert
- Installation d'un **city-park**
- **Mise aux normes d'accessibilité de l'Hôtel de Ville incluant la réfection des toilettes publiques situées à l'arrière du bâtiment**
- Création d'un **parcours patrimonial et touristique**
- **Fin des travaux de restructuration des vestiaires, locaux techniques et locaux du personnel du stade de la Fontaine du Vé** (dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine caneton assurés par la Communauté de Communes qui a également en charge la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de l'opération)
- **Étude pour la restauration de l'orgue (buffet et instrument) de l'église St-Denis**
- **Requalification de 7 espaces plantés et arborés**, en complément des actions de gestion différenciée des espaces déjà mises en œuvre.